

POURQUOI RÉALISER CES AMÉNAGEMENTS ?

Ces aménagements participent à la **mise en œuvre de la Trame verte et bleue** en reconnectant les habitats de la faune et de la flore sauvages. Ils visent à fournir, à petite échelle, des **milieux de reproduction, d'alimentation et de refuge en hiver** pour la faune de nos paysages.

QUI PEUT LES METTRE EN PLACE ?

Élus, agriculteurs, habitants, associations locales, entreprises... Tous les gestionnaires et usagers du territoire sont concernés. Vos interlocuteurs locaux vous aideront à **définir votre projet** par le biais de **conseils avisés, de journées de sensibilisation** (chantiers participatifs, journées de démonstration). N'hésitez pas, chaque aménagement réalisé a son importance !

ZOOM SUR L'ENTRETIEN DES ÉLÉMENTS PAYSAGERS



PARCELLES EN GEL : interdiction de broyage du 1^{er} mai au 9 juin / Notre conseil : ne pas intervenir avant fin août (période de reproduction)



HAIES : aucune action de coupe ou de taille d'avril à juillet (Imposé aux exploitants agricoles dans le cadre des BCAE). Demande préalable avant destruction des haies et obligation de replanter en suivant les conditions des personnes habilitées (BCAE 7).



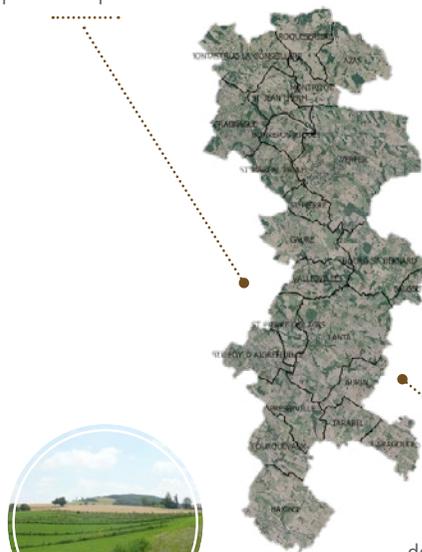
BANDES TAMPONS : aucune obligation d'entretien au titre de la PAC. Un broyage annuel en automne suffit.

CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE DU LAURAGAIS

**3880 arbres
agroforestiers**
plantés depuis 2010

**365 km
de haies**
plantées depuis 1995

31,55 ha
de jachères en contrat
avec la FDC 31



VOS CONTACTS LOCAUX SUR LE PROJET



Arbres et Paysages d'Autan
05.34.66.42.13
apa31@free.fr



Fédération des chasseurs de Haute-Garonne
Arnaud GAUJARD - 05.62.71.59.39
fdc31@chasseurdefrance.com



Suivez l'avancement du projet sur la page Facebook

crédit photo : Arbres et paysages 32, FRC Occitanie, FDC 32,
Arbres et paysages d'autan - avril 2018




CORRIBIOR
Corridors pour la biodiversité



AMÉNAGEMENTS ET PRATIQUES DE GESTION FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

IMPLIQUEZ-VOUS
EN FAVEUR
DE LA BIODIVERSITÉ
DE VOTRE TERRITOIRE !



Projet cofinancé par le Fonds Européen de développement régional et grâce au concours financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

GEL, BANDES TAMPONS ET FRICHES

Ces milieux constituent des réservoirs de biodiversité, pouvant servir à la fois de zone de nidification et de source de nourriture pour les mammifères, les insectes ou encore les oiseaux.

Diverses pratiques peuvent être mises en place afin d'améliorer l'intérêt de ces espaces pour la biodiversité (contrat avec la Fédération des chasseurs / indemnité possible) :

- 1 JEFS CLASSIQUE** : non broyage du couvert existant durant la période de reproduction entre le 1^{er} mai - 31 août sur les jachères et les bandes enherbées. Possibilité d'implanter des mélanges de graminées / légumineuses.
- 2 JEFS ADAPTÉE** : Amélioration du couvert des parcelles par le semis d'un mélange défini par la Fédération. Conservation du couvert jusqu'au 15 janvier de l'année suivante.

GESTION DE L'INTERCULTURE

La **période d'interculture** peut être mise à profit pour favoriser la biodiversité afin d'offrir des zones de reproduction en été, et des couverts refuge pour la faune en hiver. Différentes pratiques conditionnent l'attractivité des parcelles agricoles en période d'interculture :

- 3 MAINTIEN DES CHAUMES** jusqu'au 15 septembre : sert de milieux de reproduction pour la caille des blés et les plantes messicoles.
- 4 COUVERT D'INTERCULTURE** : mise en place d'un couvert associé au chaume par semis précoce ou lors de la moisson ou implantation en semis tardif (mi-septembre).

HAIES, ARBRES ET FORÊTS

Les **haies** sont des éléments paysagers utilisés à la fois comme zone de refuge pour la faune mais également comme axe de déplacement. Ces milieux ont aussi un impact sur les sols en limitant leur érosion et en régulant les eaux de ruissellement. Il est alors important de :

- 5 MAINTENIR** les continuités déjà existantes en améliorant les pratiques de gestion (utilisation d'un lamier ou d'un sécateur hydraulique plutôt qu'une épareuse). Un accompagnement à la valorisation des résanants de taille peut être mis en place (paillage, bois énergie, amendement).
- 6 RENFORCER** les haies clairsemées par du regarni à base d'espèces locales adaptées mellifères ou fructifères.
- 7 CRÉER** de nouveaux axes pour le déplacement de la faune entre les réservoirs de biodiversité ou les zones de refuge (**plantation** ou **régénération naturelle assistée**). (Programmes d'aide à la plantation subventionnés)
- 8 PARCELLE AGROFORESTIÈRE** : pratique associant sur une même parcelle des plantations de lignes d'arbres et des cultures / animaux. (Aide européenne 821)

